Commission Locale de l'Eau du 25 février 2011 Approbation du SAGE Orne aval-Seulles par la Commission locale de l'Eau Délibération

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne aval-Seulles s'est réunie le 25 février 2011 à 9h30 à Villers-Bocage, sous la présidence de Monsieur Xavier LEBRUN, président de la Commission.

Nombre de membres de CLE : 40

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Monsieur Xavier LEBRUN, Président de la C.L.E. « Orne aval - Seulles »,

Monsieur Hubert PICARD, Maire de Clinchamps-sur-Orne (Pouvoir donné à Monsieur Xavier LEBRUN)

Monsieur Patrick LEDOUX, Vice-président de la C.L.E. « Orne aval-Seulles, Maire de Louvigny,

Monsieur François de BOURGOING, Conseiller Général du Calvados,

Monsieur Paul CHANDELIER, représentant le syndicat mixte de lutte contre les inondations, (Pouvoir donné à Monsieur François de BOURGOING),

Monsieur André LEDRAN, Conseiller Général du Calvados, Maire de Ouistreham,

Monsieur Olivier PAZ, maire de Merville-Franceville (Pouvoir donné à Monsieur André LEDRAN)

Monsieur Christian MARIE, Maire de Lingèvres,

Monsieur Claude HAMELIN, Conseiller Général du Calvados, (Pouvoir donné à Monsieur Christian MARIE),

Monsieur Alain YAOUANC, Maire d'Anguerny,

Monsieur Jean-Claude DEBAUDRE, Maire de le Locheur,

Madame Michèle MAUGEAIS, maire adjoint de Bougy (Pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude DEBAUDRE)

Monsieur Ernest HARDEL, Vice-Président de la communauté d'Agglomération Caen la Mer Monsieur Jean-Paul BERON, Vice-Président du Syndicat de la Seulles et ses affluents, Monsieur Claude LECLERE, Maire de Fleury-sur-Orne.

Collège des représentants des usagers, organisations socio-professionnelles et associations

Monsieur Robert de FORMIGNY, représentant la Chambre d'Agriculture du Calvados, Madame Florence THEREZE, représentant la Chambre de Commerce et d'industrie de Caen, Monsieur Christian PERRIER, Syndicat départemental de la Propriété privée Rurale du Calvados, Monsieur Roger POTARD, Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Calvados,

Madame Françoise LOUISE, membre du Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Basse-Normandie.



Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Monsieur Arnaud RICHARD, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,

Monsieur Stéphane LEVILLAIN, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du calvados (deux représentations de la direction par 1 Pouvoir),

Monsieur Laurent LEFEVRE, représentant la préfecture du Calvados, (Pouvoir),

Madame Annie MAGNIER, représentant la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, et la Préfecture de la Région IIe de France, (Pouvoir),

Monsieur Paul COLIN, représentant la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,

Madame Anne GOURONNEC, Monsieur André BERNE, représentants l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Participants non membres de la CLE :

Madame Suzelle HARDEL-FROISSART, représentant la Chambre des Métiers du Calvados,

Madame Hélène LUCAS, représentant la CATER du Basse-Normandie,

Monsieur Manuel SAVARY, représentant la section Régionale Conchylicole de Normandie,

Madame Stéphanie GAIRARD, représentant le Syndicat Mixte du Pré-Bocage,

Monsieur Philippe LERRANT, représentant la Chambre d'Agriculture du Calvados

Monsieur Thierry PAY, Chef de la Direction de l'Eau et de la Recherche du Conseil Général du Calvados, et co-directeur de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne,

Mademoiselle Stéphanie LECLAIRE, secrétaire de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne,

Mademoiselle Virginie MOREAU, chargée de mission de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne, animatrice des S.A.G.E. « Orne Moyenne » et « Orne Aval Seulles »

Monsieur Emmanuel HENAFF, chargé de mission de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne.

Mademoiselle Julie MARITON, chargée de mission de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne, animatrice des S.A.G.E. « Orne Moyenne » et « Orne Aval Seulles », rédactrice du présent compte rendu.

Etaient excusés :

Monsieur Pierre MOURARET, Vice-Président du Conseil Régional de Basse-Normandie,

Madame Elise LOWY, Conseillère Régionale de Basse-Normandie,

Monsieur Pierre CHAMPOD, représentant l'Agence Régionale de Santé du Calvados,

Monsieur Bruno CHANDAVOINE, représentant la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Basse-Normandie,

Monsieur André PREVERT, Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Val de Fontenay,

Association pour la protection des eaux et rivières « Truite Ombre Saumon »,

Monsieur Stéphane WOLF, représentant le Syndicat Mixte du SCOT Bessin

h

La séance débute à 9 heures 50, heure d'atteinte du quorum de 27 représentants présents ou représentés.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne aval-Seulles :

Article 1 : DECIDE que le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orne aval-Seulles présenté en séance en version du 25 février 2011 est arrêté en l'état.

Article 2 : DECIDE que le projet de SAGE acté est tenu à la disposition des personnes souhaitant en prendre connaissance, au siège de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne et sur le site Internet des SAGE de l'Orne et de la Seulles : www.sage-orne-seulles.fr.

Article 3 : SOUMET, conformément à <u>l'article R 212-39 du Code de l'Environnement</u>, le projet de SAGE acté accompagné de son rapport environnemental à l'avis du préfet du Calvados, qui dispose de 3 mois pour rendre son avis.

Article 4 : SOUMET, conformément aux dispositions de <u>l'article L 212-6 du Code de l'Environnement</u>, le projet de SAGE accompagné de son rapport environnemental à l'avis des assemblées suivantes :

- au Comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- au Conseil régional de Basse Normandie
- au Conseil général du Calvados
- à la Chambre d'Agriculture du Calvados
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen
- à la Chambre des Métiers du Calvados
- aux 238 communes du territoire du SAGE et limitrophes
- aux groupements de communes du territoire et limitrophes :
 - Syndicats d'assainissement
 - Syndicats d'eau
 - Syndicats de rivières ou de bassin ou autre
 - o Etablissement Publics en charge des Schémas de Cohérence territoriale
 - O Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération

Article 5 : SOUMET le projet de SAGE à l'avis du Comité de gestion des poissons migrateurs conformément à l'article R. 436 – 48 du Code de l'Environnement.

Article 6 : DECIDE d'informer par courrier les Commissions Locales de l'Eau des S.A.G.E. Orne amont et Orne moyenne, les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées au titre de la protection de l'environnement, de l'approbation du projet de S.A.G.E. Orne aval — Seulles par la Commission Locale de l'eau et de la perspective d'organisation d'une enquête publique sur ce projet. Elles pourront recevoir à leur demande un exemplaire du projet de SAGE ou le télécharger sur le site internet, pour faciliter leur éventuelle participation à cette enquête publique.

Ku

Article 7 : La présente délibération est adressée à chaque assemblée consultée et mise en ligne sur le site Internet des SAGE de l'Orne et de la Seulles : www.sage-orne-seulles.fr.

Votant :	28	
Abstention:	0	
Contre:	2	
Pour:	26	

Le Président de la CLE

Xavier LEBRUN

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MARS 2011

COURRIER